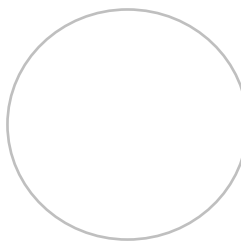


Initiales du maire



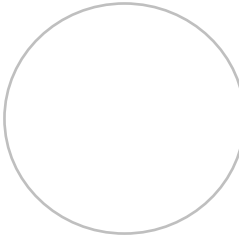
Initiales du greffier-
trésorier



**SAINT-DENIS
DE-BROMPTON**

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
DU 27 JUILLET 2026 À 17 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. OCTROI D'UN CONTRAT CONSTRUCTION POUR LA RÉFECTION D'UN PONCEAU ET SÉCURISATION DES ABORDS DU CHEMIN MAROIS - CONTRAT N° V-2026-21.3
4. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC N° H-2026-10 – COLLECTE, TRANSPORT ET ENFOUISSEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
5. CANDIDATURE DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DE LA 32E ÉDITION DU GALA DES PRIX D'EXCELLENCE EN ENVIRONNEMENT – PROJET GESTION DES ACTIFS NATURELS
6. DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE AU PARC DESJARDINS ET OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LES FRAIS DE PERMIS DE VENTE D'ARTICLES SUR LES RUES ET LES PLACES PUBLIQUES
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE DE LA SÉANCE



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON**

**Résolution
2026-07-19**

**Résolution
2026-07-20**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-de-Brompton tenue le **lundi 27 juillet 2026 à 17 h 00** au rez-de-chaussée de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton.

Sont présents, le maire Daniel Veilleux, les conseillères Guylaine Rajotte et Isabelle Tardif et les conseillers Guy Corriveau, Olivier Bonneau et Mathieu Emond. La conseillère Anne-Louise Rouleau est absente.

La séance est présidée par le maire. Le directeur général et greffier-trésorier, Pascal Blais, est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* à tous les membres du conseil. Le maire, ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Mathieu Emond et résolu :

D'adopter l'ordre du jour du lundi 27 juillet 2026 tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. OCTROI D'UN CONTRAT CONSTRUCTION POUR LA RÉFECTION D'UN PONCEAU ET SÉCURISATION DES ABORDS DU CHEMIN MAROIS - CONTRAT N° V-2026-21.3

ATTENDU la résolution n° 2026-05-14 et ses modifications ;

ATTENDU QUE l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 14 juillet 2026 et que deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission, lesquelles ont toutes été jugées conformes ;

ATTENDU QUE les prix soumis avant taxes sont les suivants :

Liste des soumissionnaires :	Prix soumis (Total avant taxes)
9006-3520 Québec inc. (Steve Leblanc)	232 327,71 \$
Excavation M. Leclerc inc.	313 098,50 \$

ATTENDU QUE les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ce contrat sont disponibles à même la Réserve pour le service de la voirie ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Corriveau et résolu :

D'octroyer le contrat de construction n° V-2025-21.3 pour la réfection d'un ponceau et la sécurisation des abords du chemin Marois à la société 9006-3520 Québec inc. (Steve Leblanc) pour un montant de 232 327,71 \$, taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'affecter la Réserve pour le service de la voirie créée par la résolution n° 2025-12-08 au paiement de cette dépense ;

ET D'immobiliser cette dépense conformément à la Politique de capitalisation de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-07-21

Initiales du greffier-
trésorier

Résolution
2026-07-22

Résolution
2026-07-23

4. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC N° H-2026-10 – COLLECTE, TRANSPORT ET ENFOUISSEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il est proposé par le conseiller Olivier Bonneau et résolu :

D'autoriser la direction générale à procéder à l'appel d'offres n° H-2026-10 visant l'octroi d'un contrat de service pour la collecte, le transport et l'enfouissement des ordures ménagères via le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO), le tout suivant la procédure d'attribution de la soumission avec le prix proposé le plus bas.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. CANDIDATURE DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DE LA 32E ÉDITION DU GALA DES PRIX D'EXCELLENCE EN ENVIRONNEMENT – PROJET GESTION DES ACTIFS NATURELS

Il est proposé par la conseillère Isabelle Tardif et résolu :

DE présenter le projet de gestion des actifs naturels de la Municipalité dans le cadre de la 32e édition du Gala des Prix d'Excellence en environnement, chapeautée par la Fondation Estrienne en Environnement ;

ET DE mandater Lysandre Bélanger, coordonnatrice à l'urbanisme et à l'environnement afin de déposer la candidature de la Municipalité d'ici le 31 juillet 2026 et d'accomplir toute formalité nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE AU PARC DESJARDINS ET OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LES FRAIS DE PERMIS DE VENTE D'ARTICLES SUR LES RUES ET LES PLACES PUBLIQUES

ATTENDU l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* et le Règlement n° 512 ;

ATTENDU les demandes formulées par Madame Karine Gravel au nom de la fondation de l'école Jardins-des-Lacs ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Rajotte et résolu :

D'autoriser l'occupation temporaire d'une partie du parc Desjardins, soit le secteur des modules de jeux et ses environs, tel qu'identifié sur le plan ci-joint, de 15 h à 20 h le 3 septembre 2026 afin d'organiser le pique-nique annuel de la rentrée scolaire, conformément à la demande déposée le 1^{er} juillet 2026 par Madame Karine Gravel au nom de la fondation de l'école Jardins-des-Lacs ;

D'accorder une subvention à la fondation de l'école Jardins-des-Lacs d'un montant équivalent au coût du permis municipal de vente d'articles sur les rues et places publiques pour l'évènement du 3 septembre 2026 ;

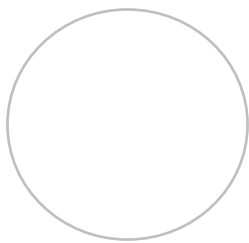
ET D'aviser les assureurs de la Municipalité de la tenue de cet évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions de citoyens, de même que le directeur général et les membres du conseil lorsqu'ils sont requis de le faire par le maire.

Initiales du maire



Initiales du greffier-
trésorier

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

le conseiller Mathieu Emond propose de lever la séance à 17 h 15.

Le tout respectueusement soumis,

Daniel Veilleux
Maire

Pascal Blais
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Daniel Veilleux, maire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.